

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 04 décembre 2023

Ordre du jour :

1. Echange de vues avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région
2. Etat des travaux
3. Divers

*

Présents : M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Emile Eicher, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Christophe Hansen, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Sam Tanson, Mme Joëlle Welfring

M. David Wagner, observateur délégué

M. Xavier Bettel, Ministre des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Charles Goerens, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, Mme Martine Kemp, membres du Parlement européen

M. Mars Di Bartolomeo, remplaçant M. Yves Cruchten
M. Georges Engel, remplaçant de Mme Paulette Lenert
M. Ben Polidori, remplaçant M. Sven Clement

Mme Fabiola Cavallini, Mme Elisabeth Funk, Mme Tania Tennina, Mme Danielle Wolter, de l'Administration parlementaire

Véronique Dockendorf, Jean Olinger, Christophe Schiltz, Frédéric Schwandt, du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Excusés : Mme Diane Adehm, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Fernand Kartheiser, Mme Paulette Lenert

M. Marc Angel, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission

1. Echange de vues avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Monsieur Gusty Graas (du groupe parlementaire DP), Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, fait une brève introduction et informe les députés des travaux préparatoires relatifs à la création de la sous-commission ayant les affaires européennes dans ses attributions.

- **Intervention de Monsieur Xavier Bettel, Ministre des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région**

Monsieur Xavier Bettel, Ministre des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région (DP), présente tout d'abord les attributions de son ministère.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères salue la volonté d'accorder plus d'importance aux dossiers européens. Le ministre insiste sur l'importance de s'intéresser aux directives au moment de leur élaboration au niveau européen. Il fait savoir qu'il serait d'une grande aide pour le Ministère des Affaires étrangères de recevoir mensuellement une demande de la part des commissions parlementaires concernant l'état d'avancement des travaux relatifs à la transposition des directives européennes. Il souligne que le Traité de Lisbonne a conféré à la Chambre des Députés des compétences en matière européenne.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères intervient ensuite sur la politique étrangère qui s'inscrit dans la continuité de celle poursuivie sous la dernière législature. Au niveau de la coopération, certains pays sont directement cités dans l'accord de coalition. Il s'agit notamment du Royaume-Uni, de la Chine et des États-Unis. Il est important de maintenir et de renforcer les relations avec les pays avec lesquels le Luxembourg entretient d'ores et déjà une relation de confiance. Dans ce contexte, la conditionnalité de l'État de droit ainsi que son renforcement sont d'une importance primordiale.

Il souligne ensuite que Luxembourg est une capitale européenne, mais qu'il est actuellement compliqué de recruter des fonctionnaires européens au Luxembourg. Une des raisons principales consiste dans l'inapplication du coefficient correcteur au Luxembourg. La différence entre le coût de vie entre Bruxelles et Luxembourg est importante. Selon l'orateur, il y a un intérêt commun pour la Chambre des Députés et le gouvernement d'insister sur le support de la Commission européenne afin de remédier à cette situation.

En ce qui concerne la question de l'élargissement, le Ministre des Affaires étrangères est d'avis que les critères de Copenhague sont importants. Il poursuit en mettant en avant que les organisations internationales restent prioritaires. Dans ce contexte, il souligne que tous les continents doivent être représentés au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères rappelle que le Luxembourg s'est engagé à consacrer 1 % du revenu national brut à l'aide publique au développement et qu'il est

aujourd'hui un des rares pays à allouer avec 1,3 % plus de 1% de RNB à l'aide au développement.

La Coopération est importante pour le Luxembourg qui compte poursuivre ses engagements en la matière et continuer à soutenir les pays partenaires dans la protection du climat et de l'environnement. L'orateur poursuit en expliquant que des règles plus strictes seront mises en place pour les pays dans lesquels l'Etat de droit n'est pas respecté. Il met en évidence que la sécurité des fonctionnaires luxembourgeois à l'étranger lui importe.

L'orateur informe les membres de la commission de l'idée d'élargir le réseau diplomatique, notamment au niveau commercial, par le biais des Luxembourg Trade and Investment Offices (LTIOs) que l'on veut rendre plus présents dans les ambassades.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères s'arrête brièvement sur ses derniers rendez-vous à l'étranger, à savoir le forum régional de l'Union pour la Méditerranée à Barcelone les 26 et 27 novembre 2023, la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN à Bruxelles les 28 et 29 novembre 2023 et la réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Skopje les 29 et 30 novembre 2023.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères conclut sa première intervention en expliquant que la politique étrangère du nouveau gouvernement ne contient pas d'éléments révolutionnaires.

- **Echange de vues**

Monsieur Gusty Graas (*du groupe parlementaire DP*) ouvre l'échange de vues et salue la présence des quatre députés européens.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères intervient une dernière fois pour annoncer qu'il souhaite inviter un député de la majorité et un député de l'opposition lors de ses déplacements en matière de Coopération. Un voyage au Laos est prévu en début de l'année 2024.

Monsieur Charles Goerens (*député européen, Groupe Renew Europe / DP*) met en évidence l'intérêt pour les députés européens d'une bonne collaboration avec la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région. Il propose une organisation plus systématique de la collaboration entre les députés européens et la commission parlementaire. Il évoque la possibilité de nommer un rapporteur fictif au sein du Parlement européen. Cela permet de suivre tout le travail d'élaboration d'une directive et ce à un stade où il est encore possible d'influencer son contenu.

Monsieur Christophe Hansen (*du groupe parlementaire CSV*) insiste lui aussi sur l'importance de réagir assez tôt. Il propose notamment d'examiner régulièrement le programme de travail de la Commission européenne, celui du Collège des commissaires concernant les textes nouvellement adoptés ainsi que le programme de travail de la Commission européenne.

Il revient ensuite sur la difficulté de recruter des fonctionnaires européens au Luxembourg et rappelle qu'il avait déposé un amendement avec Monsieur Marc Angel en vue d'introduire une indemnité de logement à destination des nouveaux fonctionnaires au Luxembourg. Il suppose que la nouvelle proposition du Secrétaire Général du Parlement européen va probablement l'inclure.

En dernier lieu, il aborde le sujet de l'augmentation de l'attractivité du Luxembourg à travers les ambassades de données au Luxembourg, comme celle de l'Estonie. Il met également en avant l'idée de faire venir d'autres autorités au Luxembourg, notamment l'« Anti-Money Laundering and Countering the Financing of Terrorism Authority » (AMLA), dont bénéficierait la place financière du Luxembourg.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères explique qu'en raison de l'absence du coefficient correcteur, nombreux sont ceux qui disent que leur pouvoir d'achat est plus petit au Luxembourg en raison du coût de la vie. Le gouvernement est en contact avec les syndicats ainsi qu'avec la caisse de maladie afin de trouver une solution. Le Commissaire européen au Budget et à l'Administration est au courant de la situation, mais à l'heure actuelle, aucune mesure concrète n'a été prise.

Concernant les ambassades de données, le membre du gouvernement souligne que l'Estonie ne constitue pas le seul exemple. Entre-temps, d'autres ambassades de données sont implantées au Luxembourg, notamment celles de la Croix rouge, de Monaco et de la Commission européenne. Le Ministère des Affaires étrangères s'occupera de la promotion des ambassades des données au niveau du commerce extérieur.

Monsieur Franz Fayot (du groupe parlementaire LSAP) souligne que par le passé, la politique étrangère recherchait un équilibre entre nos valeurs et le contenu du nouveau contexte géopolitique. Elle était également marquée par la défense des droits humains, le féminisme et une transparence en matière d'impôts. Il met en avant que cette approche a donné une nouvelle image au Luxembourg sur la scène internationale. Tout cela a également été repris dans l'image de marque nationale. L'accord de coalition contient un chapitre sur l'Europe et la politique étrangère qui annonce un nouvel agenda stratégique poursuivant une politique de commerce extérieur plus ambitieuse.

Le député note que le chapitre portant sur Politique européenne et étrangère parle d'un nouvel agenda stratégique poursuivant une politique de Commerce extérieur plus ambitieuse. Selon lui, ce concept est flou tout comme la notion d'équilibre approprié entre valeurs et intérêts. Il note que le Commerce extérieur relève à nouveau du ministère des Affaires étrangères, après avoir été sous la responsabilité du ministère de l'Économie pendant 20 ans. Il demande des précisions sur ce nouvel agenda stratégique et sur la politique de commerce extérieure plus ambitieuse.

Monsieur David Wagner (de la *sensibilité politique déi Lénk*) partage l'idée d'organiser systématiquement des réunions parlementaires afin de pouvoir échanger avec les ministres concernés en amont des réunions du Conseil européen.

Le député s'intéresse tout d'abord aux projets du nouveau gouvernement en matière de coopération. Ensuite, il aimerait aborder deux sujets en particulier, à savoir la situation au Proche-Orient et en Ukraine. Concernant la situation au Proche-Orient, le député rappelle que le Luxembourg avait jusqu'à présent toujours une position équilibrée et avait même demandé un cessez-le-feu.

Madame Sam Tanson (de la *sensibilité politique déi gréng*) demande plus d'informations quant au positionnement du Luxembourg à l'égard du conflit entre Israël et Palestine. Elle souligne également que les États-Unis ont haussé le ton vis-à-vis d'Israël.

Ensuite, la députée a deux questions par rapport à l'accord de coalition. Tout d'abord, elle constate que la politique étrangère féministe n'est plus contenue dans le chapitre réservé à la politique étrangère. Elle demande de plus amples informations quant à ce sujet. Selon elle, on peut constater un shift, au moins en ce qui concerne la tonalité de l'accord. La

politique étrangère semble se diriger davantage vers le commerce. Elle demande des clarifications par rapport à ce sujet.

Sa deuxième question est relative à la loi sur la chaîne d'approvisionnement. Selon la députée, la terminologie utilisée dans l'accord de coalition n'est pas très claire. D'un côté il est dit que la position de l'ancien gouvernement sera maintenue, de l'autre côté on parle de « level playing field ». Elle veut savoir comment le Luxembourg se positionne sur ce projet et veut savoir où en est ce dossier.

Monsieur Mars Di Bartolomeo (du groupe politique LSAP) salue la création d'une sous-commission ayant les affaires européennes dans ses attributions. Il suggère de renforcer la coopération entre la future sous-commission et les commissions sectoriellement compétentes en optant pour une composition diversifiée de la sous-commission. Par composition diversifiée, il entend notamment que des députés n'étant pas membres de la commission mère puissent siéger dans la sous-commission.

Monsieur Gusty Graas (du groupe politique DP) répond qu'il faut réfléchir à la possibilité de composer une sous-commission de députés qui ne sont pas membres de la commission mère.

Madame Joëlle Welfring (de la sensibilité politique déi gréng) pose une question en matière de coopération. Elle observe que l'approche pangouvernementale exercée jusqu'à présent n'est pas explicitement formalisée dans l'accord de coopération. Elle veut savoir si cette approche sera développée et, dans l'affirmative, elle aimerait en connaître les modalités. La députée note que les 17 objectifs environnementaux ont brièvement été mentionnés. Elle rappelle qu'il existe une coordination étroite entre Coopération et ministère de l'environnement dans certains domaines. Elle rappelle également l'existence de moyens qui peuvent être utilisés conjointement, notamment en matière de protection de l'environnement international, de la biodiversité de la protection du climat.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères souligne que la poursuite des 17 Millenium Goals et la collaboration avec d'autres ministères seront maintenus. La coopération avec d'autres ministères sera maintenue, aussi parce qu'ils disposent de moyens qui pourront être partagés.

Concernant le mot « féministe », le ministre renvoie à la page 20 de l'accord de coalition qui parle d'un monde plus égalitaire. La politique étrangère repose sur les ressources, les droits et la représentativité. Il s'agit d'une politique du genre, une politique équitable et inclusive.

Le ministre cite l'accord de coalition et met en avant la place de la protection des droits de l'homme et de l'environnement dans la politique étrangère. Il cite également l'engagement du gouvernement à soutenir la position arrêtée par le Conseil de l'Union européenne dans les négociations au sujet de la directive du Parlement européen et du Conseil sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères est d'avis qu'il est important d'avoir le commerce au ministère des Affaires étrangères, notamment en raison des ambassades, qui permettent de privilégier les bureaux de liaison. La coopération fait aussi partie de la politique étrangère. La possibilité d'impliquer des entreprises luxembourgeoises dans le développement des relations est explorée. Il donne l'exemple de SES en matière de communication.

Concernant la situation au Moyen Orient, il explique que la situation actuelle, qui est d'une difficulté accrue, trouve peu d'échos. Le ministre était en contact avec différentes parties

au conflit pour avoir un échange approfondi. Il réitère que le Hamas est une organisation terroriste et condamne les attaques exercées par le Hamas. Il rappelle que le droit humanitaire doit être respecté. Le Luxembourg a dès le début condamné le blocus dans la bande de Gaza. Selon le ministre, la solution à deux Etats est la seule solution possible.

Concernant le conflit en Ukraine, le ministre observe que le renforcement de l'armée russe inquiète. L'orateur attire également l'attention sur le risque de la fatigue de la guerre au niveau international. Il craint que le conflit en Ukraine ne soit pas terminé dans les mois à venir. Selon lui, un conflit gelé ne peut pas être exclu.

Madame Sam Tanson (de la *sensibilité politique déi gréng*) revient sur la situation dans la bande de Gaza et demande une clarification quant à la position du gouvernement luxembourgeois. Le gouvernement est-il d'avis qu'il suffit d'aider les gens hospitalisés, de privilégier l'aide humanitaire ? Quelle est la position du gouvernement luxembourgeois par rapport aux attaques dans la Bande de Gaza ?

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères explique que l'aide humanitaire vise tous les gens qui en ont besoin et non seulement ceux qui sont hospitalisés. Le déploiement de l'aide humanitaire se fait via l'UNHCR. 12 millions d'euros ont été débloqués pour aider les gens dans cette région. L'orateur est d'avis que le Hamas est une manière de penser et le ministre a du mal à croire en la destruction totale d'une pensée. Le droit humanitaire est primordial pour le Ministère des Affaires étrangères qui condamne tout acte touchant la vie de personnes civiles.

Madame Sam Tanson (de la *sensibilité politique déi gréng*) vérifie si elle a compris la position du gouvernement luxembourgeois en demandant si la position luxembourgeoise est proche de la position française qui affirme qu'Israël devrait mieux définir ses objectifs.

Selon Monsieur le Ministre des Affaires étrangères répète qu'il est difficile voire impossible de détruire une pensée. Il faut détruire les infrastructures et ne pas leur donner des moyens pour compléter leurs actions. Il fait référence au parti grec Aube Doré pour illustrer ses propos.

Monsieur David Wagner (de la *sensibilité politique déi Lénk*) réplique que tout serait plus simple si les mouvements politiques n'étaient que des phénomènes psychologiques. Il affirme que la réponse du gouvernement israélien ne contribuera probablement pas à l'anéantissement du Hamas. Le député veut savoir si le gouvernement luxembourgeois pense que la réponse israélienne est appropriée en renvoyant aux violations systématiques du droit international.

Monsieur Franz Fayot (du *groupe politique LSAP*) estime que la solution à deux Etats est quasiment devenue impossible. Il doute que cette solution, à laquelle adhère le Ministre des Affaires étrangères, soit encore possible, notamment en raison de la politique poursuivie sur la rive occidentale du Jourdain.

Le député rappelle également qu'un LTIO se trouve à Tel Aviv. Cela concerne directement l'équilibre entre nos intérêts et valeurs. Le Luxembourg entretient des relations commerciales avec Israël, un pays dont la politique est assez dure et agressive. Il constate une inégalité des armes dans ce conflit. La question de savoir si la solution à deux Etats est encore possible ne s'adresse pas seulement au Luxembourg, mais à l'Europe de manière générale.

Le député répète également sa question relative à l'agenda stratégique, à laquelle le ministre n'a pas encore répondu.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères ne voit pas vraiment de contradiction. Selon lui, il y a une certaine concurrence avec ces pays, notamment la Chine, mais cela n'exclut pas la coopération. Cela a déjà été le cas par le passé. Le ministre est d'avis que le Commerce extérieur peut être utilisé de manière différente. Un autre point important est celui de l'ouverture de nouvelles ambassades. Il regrette qu'il n'y ait toujours pas d'ambassade au Mexique. Le Ministère des Affaires étrangères vient d'ouvrir des ambassades au Costa Rica et au Bénin. Cela présente des intérêts au niveau de la coopération, mais non au niveau économique.

Concernant la colonisation sur la rive occidentale du Jourdain, l'orateur informe les députés du fait que le Luxembourg soutient une initiative britannique condamnant les colons et les extrémistes dans cette région.

Monsieur Franz Fayot (du groupe politique LSAP) revient sur la question de la diversification de la politique au niveau des LTIOs et explique qu'il avait déjà entamé cette réflexion dans sa fonction de Ministre de l'Economie sous la dernière législature. Il explique que l'identification de places intéressantes est aussi importante que celle de places où on a rencontré des obstacles dans le passé.

Il salue l'idée de développer la coopération là où plus de développement économique se prête. Il évoque le Costa Rica, le Bénin, mais aussi le Rwanda. Il n'y voit pas trop de contradiction. En revanche, il aurait souhaité plus de précisions quant à la mise en œuvre d'une politique de commerce extérieur plus ambitieuse et sur l'équilibre entre nos intérêts et nos valeurs, tel que décrit dans l'accord de coalition. Le député estime que cela se montrera dans les années à venir en fonction des directions poursuivies.

Laurent Mosar (du groupe politique CSV) veut revenir sur deux points, à savoir l'aide pour les personnes à Gaza et le conflit en Ukraine.

Le député salue la continuité des aides octroyées dans la bande de Gaza et souligne leur importance. Il souligne cependant la nécessité de se rassurer que ces aides arrivent à leur destination et soient utilisées à des fins humanitaires. Il aimerait savoir comment ce contrôle peut être assuré.

Sa deuxième question concerne le conflit entre l'Ukraine et la Russie. Ces dernières semaines, des divergences étaient tangibles au niveau du sommet de l'Etat ukrainien, notamment entre le président ukrainien et le commandant de l'armée ukrainienne. Le député évoque aussi les divergences entre Zelenski et Klitschko, ce dernier n'étant pas d'accord avec la politique de Zelenski. Le député veut savoir à quels risques cette situation donne lieu.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères explique que les aides luxembourgeoises sont dispensées à travers les agences des Nations unies. Le même souci existe au niveau de la Commission européenne, qui exerce elle aussi un contrôle. Les aides luxembourgeoises sont ainsi doublement contrôlées.

Le ministre intervient ensuite sur l'Ukraine et souligne qu'il admire les Ukrainiens et la manière dont ils gèrent cette guerre. Il rappelle les élections ukrainiennes et pense que c'est plus au moins de voir de telles tensions au niveau de la politique intérieure ukrainienne. Il ne peut pas se prononcer davantage sur ce sujet. Le ministre a rencontré Monsieur Kouleba qui lui a expliqué que les Ukrainiens craignent avant tout la fatigue internationale du conflit. Le ministre estime que l'organisation des élections sera difficile.

Monsieur Charles Goerens (député européen, Groupe Renew Europe / DP) reprend la question de Monsieur Franz Fayot concernant les intérêts économiques. Il rappelle

l'initiative du Global Gateway qui a été prise à Bruxelles. Il s'agit d'une initiative visant l'amélioration de la connectivité des pays en développement. A terme, on vise une mobilisation de jusqu'à 350 milliards d'euros avec un financement initial du côté privé. Les Etats membres peuvent également participer. Selon le député européen, il serait intéressant d'analyser les possibilités et les opportunités de cette initiative. L'argent investi devrait rendre possible la réalisation de projets, mais l'Union européenne doit prioriser le moins cher. Par conséquent, c'est souvent la Chine qui est retenue. Etant donné que la thématique est très complexe, il faudrait réfléchir à inviter les commissaires européens dans la commission.

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères prend la parole une dernière fois avant de quitter la réunion pour préciser que le voyage au Laos se fera début février 2024. Un membre de la majorité et un membre de l'opposition pourront participer.

2. Etat des travaux

Monsieur Gusty Graas (du groupe politique DP) présente l'état des travaux. Deux projets de lois n'ont pas encore été présentés. La présentation sera organisée dans un délai assez proche pour les évacuer de manière assez rapide.

3. Divers

Le tableau contenant les documents européens est examiné. Le tableau ne contient que des documents de catégorie A. Ce tableau sera examiné de manière approfondie, notamment dans le contexte de la création de la sous-commission et ses compétences.

Monsieur Franz Fayot (du groupe politique LSAP) souligne l'importance d'examiner les textes européens en amont et non ex post. Dans son ancienne fonction de ministre, il s'est rendu tous les 6 mois dans la commission économique avec son équipe afin de renseigner les députés à temps. Il affirme que cela pourra éventuellement être institutionnalisé, peut-être aussi au niveau de la sous-commission.

Monsieur Gusty Graas (du groupe parlementaire DP) salue cette proposition et souligne que les ministres doivent se rendre systématiquement dans les commissions.

Monsieur Charles Goerens (député européen, Groupe Renew Europe / DP) revient sur les dossiers européens et émet une demande. Le député européen souligne que chaque projet de loi transposant une directive devrait être accompagné par une note explicative, élaborée par le département ministériel compétent et expliquant l'enjeu national et européen de la directive. Ainsi, le gouvernement pourra estimer l'importance du dossier européen en question. La Commission est généralement en contact avec les gouvernements nationaux lorsqu'elle élabore le texte d'une directive. Le député européen conclut en précisant qu'il y a des dossiers d'une grande importance pour le Luxembourg et sur lesquels la sous-commission devra se concentrer.

Monsieur Gusty Graas (du groupe parlementaire DP) souscrit à cette suggestion et pense que cela devra être organisé de manière plus structurée et améliorée.

Luxembourg, le 04 décembre 2024

Procès-verbal approuvé et certifié exact